

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.177

**Modification de la
convention d'apport
des ordures
ménagères à l'usine
d'incinération des
ordures ménagères
de La Couronne**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

André BONICHON, Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**MODIFICATION DE LA CONVENTION D'APPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES A L'USINE
D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA COURONNE**

Par délibération n° 268 du 28 septembre 2006, le conseil communautaire a approuvé une convention type définissant les conditions d'apport des déchets ménagers à l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne.

Il convient aujourd'hui, de modifier cette convention de la façon suivante :

- Préciser à la première page de la convention :

« le n° SIRET/SIREN de la société cocontractante »

- Ajouter à l'article 10 – Modalités de paiement :

« L'apporteur fournira en même temps que sa convention remplie un relevé d'identité bancaire »

- Préciser à l'article 14 - Date d'effet et durée de la convention

« Elle sera impérativement retournée à la communauté d'agglomération le 31 janvier de l'année à laquelle elle se rapporte. A défaut, l'autorisation de vidange sera suspendue jusqu'à réception effective de la présente convention »

Il est rappelé que cette convention d'apport est obligatoire vis-à-vis de l'exploitant et pour le GrandAngouleme. Elle certifie que chaque apporteur connaît les conditions de dépôts, de facturation du service et les risques liés à ce site industriel.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 28 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications apportées à la convention régissant les modalités techniques d'admission des déchets industriels banals (DIB).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les éventuels avenants à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 octobre 2010

Affiché le :

29 octobre 2010